MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Liberté
Égalité
Fraternité

G7
FRANCE
ÉVIAN
2026

RÉUNION DES MINISTRES DE

L'ENVIRONNEMENT

du 23 au 24 avril 2026, Paris

ÉDITO

Dans le cadre de la présidence française du G7, j'accueillerai, les 23 et 24 avril, la réunion des ministres de l'Environnement. Cette rencontre intervient à un moment décisif, alors que les crises environnementales s'accélèrent : dégradation des écosystèmes, effondrement de la biodiversité, progression des pollutions, tensions croissantes sur les ressources en eau, désertification et multiplication des catastrophes naturelles. Près d'un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, tandis que plus de 85 % des zones humides mondiales ont déjà disparu.

La réunion ministérielle de Paris devra permettre de renforcer la mobilisation collective autour de priorités claires : financer la protection de la biodiversité, préserver l'Océan, sécuriser les ressources en eau, souligner les liens entre désertification et sécurité et accroître la résilience de nos territoires comme de nos infrastructures face aux risques naturels.

À cette occasion, la France portera une initiative majeure avec le lancement de l'Alliance pour le financement de la nature et des peuples. Son ambition est de mieux coordonner les acteurs publics, privés et philanthropiques déjà engagés, de favoriser le partage de solutions efficaces et de faire émerger des projets communs au service de la biodiversité.

J'ai également souhaité que cette réunion se tienne dans des lieux porteurs de sens. L'accueil des délégations au Musée de l'Homme rappellera le lien indissociable entre les sociétés humaines et leur environnement. La séquence organisée à Fontainebleau illustrera concrètement l'engagement de la France en faveur de la protection des forêts et d'une gestion durable des écosystèmes.

À travers cette réunion, le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature entend contribuer pleinement à la dynamique de la présidence française du G7 et réaffirmer une conviction simple : protéger l'environnement, c'est défendre notre souveraineté, renforcer notre résilience et protéger notre prospérité.

Monique Barbut

Ministre de la Transition écologique,
de la Biodiversité et des Négociations
internationales sur le climat et la nature

L'ENVIRONNEMENT
AU CŒUR DE LA PRÉSIDENCE FRANÇAISE DU G7

En 2026, la France assure la présidence du G7 dans un monde fragmenté et marqué par des crises multiples : dégradation accélérée des écosystèmes, effondrement de la biodiversité, aggravation de la pollution, multiplication des catastrophes naturelles et événements climatiques extrêmes.

Face à ces défis, la réunion des ministres de l'Environnement du G7 constitue un espace privilégié d'échanges pour faire émerger des solutions concrètes, renforcer l'action environnementale internationale et promouvoir des initiatives innovantes.

Dans le cadre de la présidence française du G7, la filière environnement est coordonnée par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature qui pilote les échanges et initiatives portés dans ce cadre, en lien avec les administrations et partenaires concernés.

La présidence française entend faire de ce cycle de travail l'occasion de :

- produire des **résultats concrets et opérationnels** ;
- favoriser le **partage de bonnes pratiques** ;
- mobiliser les **partenaires** ;
- renforcer l'**action multilatérale** dans le cadre de l'agenda international environnemental de l'année 2026 ;
- et démontrer que la préservation de l'environnement est un **enjeu de souveraineté, de résilience et de prospérité**.

La réunion ministérielle du G7 dédiée à l'environnement des 23 et 24 avril 2026 à Paris, constituera un moment clé pour porter ces ambitions.

DÉROULÉ PRÉVISIONNEL DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE

22 AVRIL 2026

1 ● ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS

par la ministre Monique Barbut au Musée de l'Homme

Lieu hautement symbolique à la croisée de l'écologie et des sciences sociales, le Musée de l'Homme accueille la réception des ministres de l'Environnement. Dédié à la compréhension de l'évolution humaine et des interactions entre sociétés et milieux, ce lieu incarne l'idée que les enjeux environnementaux sont scientifiques, mais aussi culturels et sociaux. Il offre un cadre pertinent pour promouvoir une approche globale et interdisciplinaire des défis écologiques contemporains.

19h00-20h30

---

23 AVRIL 2026

1 ● ACCUEIL DES CHEFS DE DÉLÉGATION

dans la cour d'honneur du ministère

08h30

---

2 ● 1RE SESSION DE TRAVAIL

La valorisation des actions de préservation des océans

09h15-10h30

---

3 ● ÉCHANGES BILATÉRAUX

10h30-11h00

---

4 ● 2E SESSION DE TRAVAIL

Le renforcement de la protection de la biodiversité et son financement

11h00-12h30

---

5 ● 3E SESSION DE TRAVAIL

Les enjeurx de la désertification et de la préservation de la ressource en eau, pour la sécurité et la santé

13h45-15h15

---

6 ● PHOTO DE FAMILLE

dans la cour d'honneur du ministère

15h15-15h30

---

7 ● VISITE DU SITE DE FONTAINEBLEAU

La présentation de la forêt de Fontainebleau en présence des ministres de l'Environnement constitue un parcours pédagogique, offrant aux délégations présentes une lecture concrète de l'engagement de la France en faveur de la protection des forêts. À travers la diversité remarquable de ses paysages (landes, chaos rocheux, mares et futaies…), ce massif unique illustre la richesse écologique du territoire et son rôle essentiel pour la biodiversité.

Héritière des premières politiques de protection de la nature au XIXe siècle, la forêt de Fontainebleau incarne une tradition française ancienne en matière de préservation environnementale, aujourd'hui prolongée par une gestion durable conciliant adaptation au changement climatique, accueil du public et protection des écosystèmes. Cette singularité est aujourd'hui reconnue à l'international à travers la candidature portée par la France pour inscrire la forêt, en lien avec le château, au patrimoine mondial de l'UNESCO, soulignant la valeur universelle exceptionnelle de ce paysage façonné par l'histoire, la culture et la nature.

15h30-21h30

---

24 AVRIL 2026

1 ● ÉCHANGES BILATÉRAUX

09h00

---

2 ● 4E SESSION DE TRAVAIL

Le renforcement de la résilience des bâtiments

09h30 -10h45

---

3 ● 5E SESSION DE TRAVAIL

Partage des priorités à la lumière des grands événements internationaux de 2026

11h15 - 12h30

---

4 ● CONFÉRENCE DE PRESSE

en live sur les réseaux sociaux du ministère

15h00

LE G7 ENVIRONNEMENT

RENFORCER LA COOPÉRATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Depuis sa création, le G7 joue un rôle moteur dans la promotion des politiques environnementales.

Le Groupe réunit :

- l'Allemagne
- le Canada
- les États Unis
- la France
- l'Italie
- le Japon
- le Royaume-Uni
- l'Union européenne

La présidence française s'inscrit dans la continuité des travaux engagés par les précédentes présidences et des coalitions existantes du G7.

La présidence française a décidé d'ouvrir les travaux du G7 Environnement à des pays partenaires :

- l'Arménie (présidence montante de la COP17 de la convention sur la diversité biologique)
- l'Australie (présidence montante des négociations de la COP31 climat)
- le Brésil (pays partenaire invité au Sommet des leaders du G7, Évian)
- la Corée du Sud (pays partenaire invité au Sommet des leaders G7, Évian)
- l'Inde (pays partenaire invité au Sommet des leaders G7, Evian)
- la Mongolie (présidence montante de la COP17 sur la lutte contre la désertification)
- le Kenya (pays partenaire invité au Sommet des leaders G7, Évian)
- la Turquie (présidence montante de la COP31 climat)

50 ANS D'INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES DU G7

1979
Tokyo, Japon
Face à la crise énergétique, Les pays du G7 cherchent des alternatives pour réduire la pollution de l'air

1985
Bonn, Allemagne
Lancement d'un plan d'action contre les produits chimiques et les déchets

1990
Houston, États-Unis
Premiers échanges et accords sur les actions en matière de climat et d'environnement

1992
Munich, Allemagne
Le G7 place les enjeux environnementaux au cœur de son agenda

1997
Denver, États-Unis
Soutien renforcé aux règles contre la pollution de l'air, et aux accords climatiques

2009
L'Aquila, Italie
Les dirigeants s'engagent à réduire les émissions grâce à des solutions alternatives

2012
Camp David, États-Unis
Intégration de l'environnement et de la durabilité dans les politiques économiques

2018
La Malbaie, Canada
La lutte contre la pollution plastique dans les Océans devient une priorité politique mondiale

2019
Biarritz, France
Renforcement de la lutte contre la déforestation et de la protection de la biodiversité

2021
Baie de Carbis, Royaume-Uni
Pacte du G7 pour la nature à l'horizon 2030

2023/2024
Hiroshima, Japon
Nouvelles initiatives en faveur des énergies renouvelables et de la réduction des énergies fossiles

2026
Paris, France
G7 Environnement sous la présidence française

LA PRÉSIDENCE FRANÇAISE DU G7

UNE AMBITION POUR LA PLANÈTE

La présidence française intervient dans une année particulièrement dense pour la gouvernance environnementale mondiale.

Plusieurs échéances majeures sont prévues, notamment :

Le Groupe réunit :

- la 17e Conférence des Parties sur la lutte contre la désertification (COP17) à Oulan-Bator, en Mongolie, du 17 au 28 août 2026 ;
- la 17e Conférence des Parties sur la diversité biologique (COP17) à Erevan, en Arménie, du 18 au 30 octobre 2026 ;
- la 31e Conférence des Parties sur le climat (COP31) à Antalya, en Turquie, du 9 novembre au 20 novembre 2026 ;
- la Conférence des Nations unies sur l'eau du 2 au 4 décembre 2026 à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis ;
- la préparation de la première COP de l'accord sur la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales (dit « Accord BNNJ ») ;
- la reprise attendue des négociations pour mettre fin à la pollution plastique.

Dans ce contexte, la France souhaite utiliser la dynamique du G7 pour :

- favoriser et accélérer la mise en œuvre des engagements existants ;
- soutenir les innovations et les partenariats multi-acteurs ;
- engager des États partenaires sur l'action collective.

En accueillant la réunion ministérielle du G7 Environnement à Paris, la France réaffirme son engagement en faveur de :

- la protection de la biodiversité ;
- la préservation de l'Océan ;
- la résilience face aux catastrophes naturelles ;
- la gestion durable des ressources en eau ;
- la lutte contre la désertification et ses effets sur la sécurité.

La présidence française entend démontrer que la coopération internationale peut produire des solutions concrètes au service des citoyens, des territoires et de la planète.

Une réunion ministérielle placée sous le signe de l'écoconception

Dans le cadre de l'organisation du G7 Environnement, le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature s'est doté d'une charte d'écoconception destinée à réduire l'empreinte environnementale de l'événement.

Cette charte prévoit notamment : la réduction des déchets, la limitation des supports à usage unique, une alimentation plus responsable, privilégiant des produits de saison, issus autant que possible de filières locales et durables et la mise en place de dispositifs de tri et de valorisation.

Cette démarche s'inscrit dans l'ambition plus large portée par l'organisation du sommet du G7, qui bénéficie d'une certification ISO 20121, norme internationale de référence en matière de management responsable des événements. Elle traduit la volonté de la France d'intégrer pleinement les enjeux de durabilité dans la préparation et la tenue des rencontres internationales.

LES PRIORITÉS
DU G7 ENVIRONNEMENT 2026

01

FINANCER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité mondiale connaît un déclin sans précédent. Il est indispensable de mobiliser pleinement et de manière coordonnée l'ensemble des sources de financement pour la protection et la restauration des écosystèmes eu égard à l'ampleur des besoins.

La France propose la création d'une *Alliance Finance Nature & Peuple*, réunissant des acteurs publics, privés et philanthropiques qui ont en commun de contribuer substantiellement au financement de la biodiversité, en particulier :

- banques publiques de développement et institutions multilatérales ;
- fondations et philanthropies ;
- fonds à impact ;
- entreprises privées.

OBJECTIF

Coordonner et mobiliser davantage de financements publics et privés pour la protection de la biodiversité, en favorisant les échanges sur les meilleures pratiques et l'émergence de projets de financement communs.

02

LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET SES IMPACTS SUR LA SÉCURITÉ

La désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont des défis systémiques touchant un nombre toujours croissant de pays, de populations, avec des répercussions fortes sur les plans environnemental, économique, social mais aussi sécuritaire. Malgré leur urgente nécessité, les investissements dans la restauration des terres et la résilience face aux sécheresses restent insuffisants et fragmentés. Une meilleure prise en compte de ces enjeux est nécessaire pour soutenir les pays vulnérables, prévenir les tensions et favoriser la paix et la stabilité.

Face à ces constats, la présidence française du G7 a fait de ces problématiques une priorité, afin de :

- renforcer la prise en compte des enjeux liés à la désertification et à ses effets sur la sécurité ;
- améliorer la coopération entre acteurs et leur formation pour accroître leur capacité de prévention, de préparation et d'adaptation ;
- mieux coordonner et orienter les financements publics et privés sur ces thématiques.

PROTÉGER L'OCÉAN

L'Océan joue un rôle essentiel dans la régulation du climat global et dans la préservation de la biodiversité. Les avancées obtenues lors de la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC-3), coorganisée par la France et le Costa Rica en 2025 à Nice, ont permis de renforcer la mobilisation internationale en faveur d'une protection accrue des écosystèmes marins. Elles ont notamment contribué à accélérer les engagements en matière d'aires marines protégées, à soutenir la mise en œuvre du traité sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (dit « Accord BBNJ ») et à intensifier les efforts de lutte contre les activités de pêche illégale, qui représente 20 % des prises au niveau mondial, pour des pertes économiques annuelles estimées à près de 20 milliards d'euros.

La présidence française souhaite à ce titre lancer deux initiatives majeures :

Création d'une Alliance des gestionnaires des aires marines protégées

OBJECTIFS

- Partager les meilleures pratiques et les expertises nationales.
- Améliorer la gouvernance, la surveillance et le suivi de ces aires protégées en mobilisant la science et l'innovation.
- Améliorer les modalités de financements des aires protégées.

Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non-réglementée (INN)

Les pays du G7 renforceront leur coopération pour lutter efficacement contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, avec trois objectifs :

- le renforcement de la mise en œuvre du cadre international existant ;
- la promotion d'une transparence accrue dans le secteur ;
- le renforcement de la coopération régionale dans les zones touchées.

RENFORCER LA RÉSILIENCE DU SECTEUR IMMOBILIER

Les actifs immobiliers représentent en valeur entre 60 et 80 % des dommages associés aux catastrophes naturelles, constituant un risque croissant pour la prospérité économique, et la sécurité des populations.

La présidence française propose une initiative visant à :

- réduire l'exposition et la vulnérabilité face aux risques naturels ;
- renforcer l'intégration de la prévention dans les politiques publiques ;
- partager les bonnes pratiques entre les autorités locales et nationales, la société civile, les organisations internationales et acteurs privés.

OBJECTIF :

favoriser les synergies entre mécanismes et acteurs du secteur de l'immobilier afin de promouvoir des solutions et politiques renforçant la résilience des actifs immobiliers face aux risques naturels.

.5

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU

La gestion durable de l'eau est un enjeu majeur pour la santé humaine, les écosystèmes, les sociétés et les économies.

Les travaux de la *Coalition du G7 sur l'eau*, lancée en 2024 sous présidence italienne du G7, se poursuivront en 2026 dans le cadre du plan de travail adopté en 2025 sous présidence canadienne.

La présidence française du G7 met un accent particulier sur la mise en œuvre d'actions et de solutions concrètes, et en particulier sur les innovations dédiées à la lutte contre les pollutions émergentes qui affectent la ressource hydrique. L'initiative s'articule autour de l'échange de bonnes pratiques sur les approches intégrées de gestion de l'eau, la réduction des pollutions à la source, ainsi que les traitements qui s'appuient sur les solutions fondées sur la nature et les technologies de dépollution.

Un évènement consacré à la mise en valeur de ces pratiques et innovations sera organisé en lien avec la présidence américaine du G20, et réunira des représentants issus des secteurs institutionnels et privés.

DRESSER UN PREMIER BILAN DU G7 NATURE COMPACT 2030

Adopté en 2021 sous la présidence du Royaume Uni, le *G7 Nature Compact 2030* actait de l'engagement des États du G7 à œuvrer résolument en faveur de la lutte contre la perte de biodiversité. Il constitue l'un des principaux cadres de coopération du G7 en matière de protection de la biodiversité, avec des engagements structurants à l'horizon 2030, notamment l'objectif de protéger au moins 30 % des terres et de l'Océan d'ici 2030 (« 30x30 »). Ces engagements ont ensuite été entérinés à l'échelle onusienne, lors de la COP15 de Kunming Montréal. En endossant le *G7 Nature Compact* en 2021, les chefs d'État et de gouvernement du G7 ont prévu d'en dresser un premier bilan à cinq ans, en 2026.

Dans un contexte marqué par l'intensification de la triple crise planétaire (climat, biodiversité et pollutions), la présidence française organise un échange ministériel consacré à l'agenda environnemental international de 2026 et jusqu'à 2030, nourri par une analyse indépendante menée par le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) sur le bilan et perspectives du *Nature Compact*.

Les résultats seront présentés lors de la réunion ministérielle afin de :

- mesurer les progrès réalisés ;
- identifier les axes de progrès ;
- réaffirmer les engagements individuels et collectifs ;
- accélérer la mise en œuvre des engagements du *Nature Compact* à horizon 2030.

DES TRAVAUX
QUI SE POURSUIVENT TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Au-delà de la réunion ministérielle, plusieurs initiatives se poursuivront en 2026.

Parmi elles :

- les travaux de la ***G7 Alliance for Resource Efficiency*** (des travaux techniques sont menés dans le cadre de la filière Environnement du G7 sous présidence française, notamment sur la circularité et le **passeport numérique des produits**) ;
- les groupes de travail sur la ***Resilience of real estate for PROSPERITY*** (afin de mettre en œuvre le partenariat proposé avec deux axes de travail notamment : la prévention des catastrophes naturelles et le rôle des données/data ainsi que les meilleures pratiques et solutions pour réduire la vulnérabilité du secteur immobilier) ;
- des événements thématiques consacrés notamment :
  - ◊ à la réduction des émissions de méthane ;
  - ◊ à la mise en œuvre de l'accord sur la biodiversité marine ;
  - ◊ aux pratiques innovantes visant à lutter contre les pollutions émergentes de l'eau.

Un événement labellisé pour l'égalité entre les femmes et les hommes

L'événement du G7 Environnement organisé en France est labellisé « Événement Égalité femmes-hommes » par AFNOR Certification. Ce label distingue les événements qui intègrent de manière structurée les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans leur organisation, leur programmation et leurs conditions d'accueil.

Cette labellisation atteste de la mise en œuvre d'actions concrètes visant notamment à favoriser une représentation équilibrée des intervenantes et intervenants, à promouvoir un environnement inclusif et à prévenir toute forme de discrimination ou de harcèlement.

Le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature est lui-même titulaire de ce label délivré par AFNOR Certification, témoignant de son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses politiques publiques, son fonctionnement interne et les événements qu'il organise.

CONTACT PRESSE

Service presse du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

presse@ecologie.gouv.fr